

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0516

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9°

objet : Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Lyon 9° : Tènement des Deux Amants - Construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage - Opération n° 0952

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Plazzi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vuillien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palreja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brolquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémián (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0516**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Lyon 9° : Tènement des Deux Amants - Construction d'un centre de viabilité hivernale et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage - Opération n° 0952**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération tènement des Deux Amants à Lyon 9° a été individualisée par la délibération n° 2001-0406 le 21 décembre 2001, pour un montant de 3 811 000 €.

Le site de Lyon 9°, dénommé tènement des Deux Amants, se situe sous le viaduc autoroutier, à l'entrée nord du tunnel sous Fourvière, sur un ensemble de terrains appartenant à la Communauté urbaine et à la ville de Lyon. Ce site regroupe plusieurs activités ayant fait l'objet d'opérations distinctes :

- une déchèterie reconstruite et ouverte au public depuis 2003,
- un dépôt de matériaux de voirie en activité,
- un bâtiment, à l'entrée du site, comprenant un logement de gardien et des locaux pour des agents d'entretien de la direction de la propreté, mis en service en 2005,
- des aménagements de voirie y compris de desserte.

La dernière opération à réaliser sur ce tènement concerne la construction d'un centre de viabilité hivernale (CVH) ainsi que :

- un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage (BIN) et des aires d'ébouage afin d'organiser efficacement le tri des déchets récupérés sur le domaine public de la subdivision et d'améliorer ainsi la valorisation de ces déchets,
- des aires de dépotage des balayeuses du secteur. Cette implantation va permettre de réduire les temps de trajet de ces matériels, en optimisant leurs circuits et de diminuer les consommations inhérentes.

Le regroupement de telles activités sur un site unique permet d'élargir les périodes d'utilisation des équipements en dehors de la période hivernale, d'optimiser le fonctionnement des locaux en intégrant un volet haute qualité environnementale (HQE) à la construction et de pallier partiellement le déficit de terrains susceptibles de recevoir un tel équipement de proximité sur le secteur Lyon rive droite.

Cette opération est indispensable au bon fonctionnement des activités de nettoyage pour le secteur de Lyon rive droite (subdivision NET 1).

Il est à noter que le hangar à sel actuel situé 93, avenue Sidoine Apollinaire menace péril et ne pourra plus assurer ses fonctions dans les toutes prochaines années. Après transfert de l'activité sur le nouveau site, ce terrain ainsi libéré pourrait être largement valorisé par la réalisation d'une opération d'installation de services de voirie :

- voirie territoriale de proximité centre-nord (VTPCN) situé au 8, rue Claudius Linossier et délocalisé dans le cadre d'une opération foncière. Ce foncier serait destiné à la vente,

- VTPCN situé rue Joannès Masset à Lyon 9°, abritant provisoirement l'activité de 12 paveurs.

La vente des fonciers libérés devrait permettre de financer pour tout ou partie cet aménagement pour la voirie.

Le programme actuel comprend :

- des bâtiments

- . un bâtiment de deux niveaux pour les équipes de déneigement (30 agents) et pour une brigade d'intervention de nettoyage (BIN) (36 agents) avec bureaux, vestiaires, sanitaires et locaux de stockage de matériels et produits,

- . un garage fermé pour fourgons et balayeuses d'environ 50 mètres carrés,

- . un hangar pour le stockage d'environ 2 600 tonnes de sel, étudié pour permettre l'accès à des semi-remorques pour décharger sans contrainte de gabarit,

- des espaces extérieurs

- . un stationnement pour environ 14 saleuses,

- . une aire de lavage pour les saleuses et les balayeuses,

- . une aire de préparation de la saumure,

- . une aire de dépotage et d'ébouage des balayeuses,

- . des places de stationnement pour le personnel (30 places environ) et de stockage, hors période hivernale, des bacs à sel (environ 120 bacs).

Implantation - Assiette foncière

La superficie du tènement des Deux Amants est proche de 30 000 mètres carrés. Ce tènement se compose de parcelles, propriétés de la Communauté urbaine et d'une parcelle cadastrée BW 22, appartenant à la ville de Lyon, de 7 611 mètres carrés dont 3 450 mètres carrés pour le CVH.

La ville de Lyon a décidé de vendre le terrain d'assiette du centre de viabilité hivernale à la Communauté urbaine au prix de 235 000 € frais d'actes notariés compris. Le terrain de la déchèterie sera quant à lui mis à disposition de la Communauté urbaine par la Ville gratuitement selon des modalités à définir.

Le terrain d'assiette du CVH est de 9 600 mètres carrés dont 2 500 mètres carrés de talus à forte pente et mal stabilisés. Une pile du viaduc est située entre les deux plates-formes constituant le terrain d'assiette du projet.

Individualisation d'autorisation de programme

Par délibération n° 2006-3554 en date du 10 juillet 2006, le conseil de Communauté a approuvé l'individualisation de l'autorisation de programme n° 08 : écologie urbaine, pour le centre de viabilité hivernale à hauteur de 2 300 000 €, toutes dépenses confondues, pour une livraison à l'automne 2008.

Cette opération, y compris le dépôt BIN, est estimée aujourd'hui, en phase projet/dossier de consultation des entrepreneurs, à 3 965 000 € toutes dépenses confondues, pour une livraison début 2011, soit un complément de financement de 1 665 000 € :

	Coûts (en € TTC) estimation valeur mai 2010
fournitures	15 000
prestations intellectuelles	110 000
travaux y compris raccordement aux réseaux	3 605 000
foncier, y compris frais de notaires	235 000
total, y compris foncier	3 965 000

L'augmentation du coût de l'opération s'explique principalement par :

- un fort dérapage dans le calendrier de réalisation. La livraison de l'équipement est reportée en début d'année 2011, notamment du fait d'une transaction foncière à la ville de Lyon plus longue que prévue (accord trouvé en septembre 2008), d'où une actualisation de l'estimation initiale de 2,3 M€ toutes dépenses confondues,
- des difficultés techniques liées à la nature du sol, identifiées lors des études de faisabilité mais sous estimées quant aux solutions techniques très coûteuses à mettre en œuvre,
- la prise en compte des démarches développement durable avec une isolation thermique et une installation de chauffage calculées au-delà de la norme RT 2005 (toitures végétalisées, etc.), l'emploi de matériaux et produits respectant l'environnement (structure, charpente et menuiseries en bois, etc.), la conception des bâtiments optimisée pour la maintenance ultérieure,
- des travaux complémentaires : augmentation de la surface des aires d'ébouage et de dépotage pour accueillir quatre bennes supplémentaires, un dépôt attenant au hangar à sel, la réalisation d'un branchement EDF spécifique, une modification de l'emplacement des places de stationnement et une demande de la direction de l'eau relative à la rétention des eaux pluviales du site et du viaduc avant rejet au réseau public, demande formulée au moment de l'élaboration du permis de construire,
- l'obligation d'un traitement végétal de la balme demandé par la commission des balmes,
- la prise en compte dans le coût d'opération de l'acquisition de la partie de la parcelle BW 22 à la ville de Lyon, correspondant au CVH.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2009-2014 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Valide les évolutions du programme de construction du centre de viabilité hivernale (CVH) et d'un dépôt de brigade d'intervention de nettoyage à Lyon 9°.

2° - Autorise l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale - Assurer le bon fonctionnement des services communautaires sur l'opération n° 0952 : Centre de viabilité hivernale Tènement des Deux Amants - à hauteur de 1 665 000 €. Le coût total du projet est porté à 3 965 000 €.

3° - Le calendrier prévisionnel des paiements sur le budget principal est le suivant :

- déjà réalisé au 31 décembre 2008	19 700 €
- exercice 2009	271 000 €
- exercice 2010	2 525 000 €
- exercice 2011	1 149 300 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.